

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (25) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K WEILAND, C. PAILLER, Y. GANIVELLE, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (2) :

M. METAIS, G. MICHAUD.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Laurence Rabussier

OBJET : Tarif des concessions funéraires

La ville de Châtellerault compte 6 cimetières (Antoigné – Châteauneuf – Nonnes – Nord – Saint-Jacques – Targé) pour lesquels la révision tarifaire des concessions date du 1^{er} janvier 2018.

Les tarifs sont fonction du type et de la durée de la concession, ils sont les mêmes pour tous les cimetières.

La réflexion menée sur l'actualisation de la tarification montre que les tarifs restent modérés et amène à proposer de les augmenter de 2 %.

Les tarifs des cavurnes ne sont pas en adéquation avec l'offre funéraire, il est proposé de réévaluer la période de 30 ans et d'augmenter de 20 % ce tarif.

* * * * *

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

VU la délibération n°16 du 21 décembre 2017 relative aux tarifs des concessions,

VU la délibération n°1 du 8 novembre 2018 relative au tarif des concession de terrain de 1m²,

CONSIDÉRANT que les tarifs sont relatifs à des concessions de cases de columbarium, de cavurnes, et de terrains de 1 et 2m²,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 20 décembre 2018

n°11

page 2/2

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de faire évoluer ces tarifs à compter de l'année 2019,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

Désignation	Durée	2018	A compter de 2019
Terrain 2m ²	15 ans	150 €	153 €
	30 ans	300 €	306 €
	50 ans	700 €	714 €
Terrain 1m ²	15 ans	75 €	77 €
	30 ans	150 €	153 €
	50 ans	350 €	357 €
Columbarium – Achat	15 ans	275 €	281 €
	30 ans	550 €	561 €
Columbarium – Renouvellement	15 ans	225 €	230 €
	30 ans	450 €	459 €
Cavurne – Achat	15 ans	375 €	375 €
	30 ans	500 €	600 €
Cavurne – Renouvellement	15 ans	275 €	275 €
	30 ans	400 €	500 €

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 24 DEC 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

